

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°- 03.01.2021

Le Maire de JAGNY sous BOIS

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N° 16.05.2020 DU 26.05.2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L.2122-19 et L.2122-23

Vu le procès-verbal de l'élection du 25 mai 2020 et l'installation de :

- Mr FERRACHAT Sébastien, en qualité de 1^{er} adjoint,
- Mr CARBONNAUX Alexandre, en qualité de 2^{ème} adjoint,
- Mme POLLET Dorianne, en qualité de 3^{ème} adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale, en l'absence ou empêchement du maire de déléguer au 2ème adjoint un certain nombre d'attributions relevant de l'état civil, de la sécurité, de la circulation, de l'urbanisme et des finances de la commune.

ARRETE

Article 1 : Mr CARBONNAUX Alexandre, 2ème adjoint, assurera, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, dans les fonctions et les missions relatives aux questions :

Sécurité et circulation

Article 2 : Mr CARBONNAUX Alexandre, 2^{ème} adjoint, assurera, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et du 1^{er} adjoint, Mr FERRACHAT Sébastien, dans les fonctions et les missions relatives aux questions :

Etat-Civil

Article 2 : Les présentes délégations sont consenties pour la durée du mandat municipal et pourront être modifiées sur simple décision du maire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles

M. le Trésorier de Luzarches

Mr CARBONNAUX Alexandre

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le :
Et publication du :
Ou notification du :

Fait à Jagny-sous-Bois, le 26 janvier 2021

Le Maire,
Jacqueline HOLLINGER

